



## Décision n° 2024-63 du 8 juillet 2024

portant nomination de la directrice générale par intérim du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement

Le directeur général du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement,

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX;

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu le décret du 31 mars 2022 portant nomination du directeur général du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

## décide

## Article 1

Madame Annabelle Ferry, directrice de la direction technique territoires et ville, est nommée directrice générale par intérim du Cerema, du 29 juillet au 11 août 2024.

## Article 2

Pascal B

La présente décision sera notifiée à l'intéressée et publiée au bulletin officiel du Cerema.

Fait à Bron, le 8 juillet 2024

Le directeur général

– informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Notifié le 08 juillet 2024

Signature de l'intéressée précédée impérativement de la mention manuscrite « Vu pour acceptation »

Vu pour acceptation/



Siège social : Cité des mobilités - 25 avenue François Mitterrand - CS 92 803 - 69674 Bron Cedex - www.cerema.fr